

ENQUÊTE

GÉNOCIDE RWANDAIS BESOIN D'ARMES ? TAPEZ BARRIL.FR

Officiellement, le gouvernement français n'a rien vu des livraisons d'armes au gouvernement génocidaire rwandais. Pourtant, il y avait du monde à s'agiter dans l'armurerie. Le capitaine Barril avait quelques collègues d'affaires, dont un certain Lemonnier.

En 1993, quand le trafiquant d'armes Dominique-Yves Lemonnier, patron de la société DYL-Invest, débarque sur le marché rwandais, il a à peine quarante ans et fait figure de bleu parmi les vétérans du commerce des armes de guerre. Paul Barril est dans la place depuis belle lurette.

Pour l'ancien numéro 2 du GIGN, mis en disponibilité de la gendarmerie après l'affaire des Irlandais de Vincennes, l'Afrique est devenue le bac à sable de ses ambitions et le Rwanda son terrain de chasse privilégié. Il y navigue depuis 1989 grâce à son mentor, François de Grossouvre, le conseiller spécial du président Mitterrand et le plus fidèle conservateur des secrets de famille. Celui que Barril, dans son livre *Guerres secrètes à l'Élysée*, présente, avec des accents de poète de cour, comme « le général en chef d'une nouvelle armée de l'ombre, apte à rétablir la France ». Le fantassin Barril ne rechignera pas devant l'ampleur de la tâche. À la tête de sa société de sécurité privée Secrets, il commencera au Rwanda, en 1989, comme en atteste une facture pro forma adressée par ses soins au ministère rwandais de la Défense : matériel de détection, valises attachés-cases à ouverture rapide, pistolets-mitrailleurs 12 S Beretta (voir document n° 1). Du menu fretin en comparaison de la suite...

Quand la guerre civile démarre, en octobre 1990, le gouvernement hutu et ethniquement pur du président Habyarimana a un pressant besoin d'armement pour contrer les attaques, à partir de l'Ouganda, des rebelles tutsis du Front patriotique rwandais (FPR). Le régime hutu peut compter sur la France, l'alliée de toujours : les commandes de mortiers, d'obus et de grenades s'accroissent. Mais cela ne suffit pas. Surtout en période de cessez-le-feu quand il s'agit de s'approvisionner discrètement par des voies détournées.

C'est à ce moment-là qu'apparaît Dominique-Yves Lemonnier. Le 3 mai 1993, il conclut un contrat avec le gouvernement rwandais pour une valeur d'environ 12 millions de dollars. Un acompte de 4 528 100 dollars lui est versé. En plein cessez-le-feu, un important relais parallèle de fournitures d'armes de guerre se met en place.

Dès janvier 1994, Lemonnier est repéré par la DST, comme en attestent plusieurs notes « Confidentiel Défense » que nous avons pu consulter. Il y est signalé que le marchand d'armes a acheté 13 tonnes « d'obus de mortier de 60 » à la firme israélienne Sultam, de Haïfa. Lesquelles viennent compléter « le chargement d'un avion DC8 rempli d'armes polonaises montées à Varsovie ». La Banque internationale de commerce, à Genève, est chargée de la transaction (voir document n° 2). Mais si les services de renseignements français sont au courant, à Paris personne ne bouge. Les avions-cargos continuent d'atterrir au Rwanda, chargés ras-la-gueule. Jusqu'à ce que l'efficace marchand de mort manifeste quelques défaillances dans la régularité de ses livraisons. Et que Barril se décide à reprendre les choses en main...

UN VRAI PROFESSIONNEL

Au plus fort du génocide, le 20 mai 1994, l'ami Paul est chargé par le ministre rwandais des Affaires étrangères, Jérôme Bicamupaka, de récupérer une partie des 4 528 100 dollars d'acompte versés à Lemonnier, en novembre 1993. Soit un magot de 1,65 million de dollars. Et une semaine plus tard, le 28 mai, Barril signe un « contrat d'assistance » — doux euphémisme pour qualifier un contrat d'armement — de 3 millions de dollars, dont la moitié de la somme lui est versée à la signature du contrat (voir *Charlie* n° 899). La seconde moitié du versement ne tardera pas : nous avons trouvé sa trace dans un télex, daté du 17 juin 1994, envoyé depuis le Kenya par le ministre de la Défense Bizimana à l'ambassade du Rwanda à Paris. Le document rend compte d'un montant de 1,5 million de dollars — soit la moitié des 3 millions de dollars du contrat du 28 mai — « récemment crédité sur le compte de l'attaché militaire et de l'Air à la BNP », et sur lequel le ministre autorise, entre autres, un prélèvement de 1,2 mil-

lion de dollars à verser à « Mr Barril, Capitaine avec qui le Gouvernement vient de signer un accord d'assistance » (voir document n° 3). En 1994, le patron de la BNP est Michel Pébereau, nommé par Balladur à la tête de la banque, lors de sa privatisation en 1993. Son prédécesseur — toujours au conseil d'administration en 1994 — était René Thomas, un grand ami de Mitterrand. Difficile de croire qu'une transaction de cette importance ait pu échapper à leur sagacité...

Aussitôt son chèque empoché, Barril se met aux troussees de son concurrent, Dominique Lemonnier, pour s'acquitter de sa mission de « recouvreur de créances ». Il faut faire vite : après la chute de Kigali, le FPR a mis fin au génocide et proclamé, le 19 juillet, un nouveau gouvernement, bientôt reconnu par la communauté internationale... Le 19 août, Barril déclenche les grandes manœuvres et envoie une lettre de dénonciation au procureur de la République. Et là, incroyable, la justice française suit Barril alors qu'il est le mandataire d'un gouvernement génocidaire que personne ne reconnaît plus. Le 25 janvier 1995, Lemonnier est arrêté, mis en examen et écroué pour « trafic d'armes de guerre ». Quelques jours après l'incarcération de son

rival, Barril déclarera à l'AFP avoir agi « pour dénoncer l'opération de M. Lemonnier, contraire aux intérêts de la France ». Selon lui, l'État rwandais qui avait acheté des armes à la France « n'avait pas besoin de traiter avec un particulier ». De quoi en déduire que le patriote Barril, lorsqu'il traitait avec l'État génocidaire en violant l'embargo sur les armes, agissait non pas en « particulier », mais bel et bien pour les « intérêts de la France »...

La procédure contre Lemonnier sera finalement annulée par la cour d'appel, en mars 1995. Une décision confirmée par la Cour de cassation en décembre 1996... Le 11 avril 1997, Lemonnier mourra « au sortir d'un déjeuner d'affaires » à Anney. « Bizarrement, d'un arrêt cardiaque, commentera Barril. L'attaché militaire de l'ambassade qui avait été corrompu et qui travaillait avec Lemonnier est mort aussi d'arrêt cardiaque. Il n'y a que moi qui suis resté vivant dans toute cette affaire!... » Vivant, mais jamais questionné. ■

Sylvie Coma

1. Extrait d'un rush, coupé au montage, du film *Tuez-les tous!*, de Raphaël Glucksmann, David Hazan et Pierre Mezerette.



DOCUMENT N°1

FACTURE PRO-FORMA

Société d'Études, de Conception et de Réalisation d'Équipements Techniques de Sécurité

Ministère de la Défense Nationale
B.P. 23
KIGALI
République Rwandaise

Paris le 15 novembre 1989

Portiques de détection type MD 2000
Prix unitaire H.T. : 45 000,00 FF
Quantité : 2
Délai de livraison : 2 semaines
soit un montant H.T. de : 90.000,00 FF

Détecteurs de métaux portatifs
Prix unitaire H.T. : 3 850,00 FF
Quantité : 20
Délai de livraison : 2 semaines
soit un montant H.T. de : 77.000,00 FF

soit un montant H.T. de : 167.000,00 FF

Ces tarifs sont FOB Paris et valables jusqu'au 31.12.89

S.E.C.R.E.T.S.
12 av. des Grands Armées
75017 PARIS
Tél. 46.22.98.36
Fax. 46.22.98.36
S.A.R.L. au capital de 50.000 F - RCS PARIS B 323 209 908
Autorisation préfectorale n° 798

DOCUMENT N°2

CONFIDENTIEL DÉFENSE

LE : - 4 FEV. 1994

NOTE DE RENSEIGNEMENTS

OBJET : Renseignements concernant le renouveau de l'achat des armes au Portugal et Israël pour le RWANDA.

REMERCIEMENTS :

- Notre source nous signale qu'un Français Dominique LEMONNIER résidant à SEVRIER (74320) achète 13 tonnes d'obus de 60 en Israël.

- Cet achat complètera le chargement d'un avion DC8 rempli d'armes polonaises montées à Varsovie.

- Le Banquier de cette transaction est Jean Alain HUGUENARD Directeur de la "Banque Internationale de Commerce" sise à GENÈVE (suite).

- C'est la société Israélienne "SULTAM" de Haïfa qui a rendu les obus.

- Les armes contenues dans le DC8 (y compris les 13 tonnes d'obus) sont destinées à être livrées

DOCUMENT N°3

REPUBLIQUE RWANDAISE

Nairobi, le 17 Juin 1994

Annexes 8

Ambassade du RWANDA
12, rue Jadin
75017 PARIS

Objet : Fonds de fonctionnement

Faisant suite à nos entretiens téléphoniques, je vous confirme que je marque mon accord pour verser du montant de 1.500.000 \$ USD récemment crédité sur le compte du service de l'Attaché Militaire et de l'Air à la BNP, Place des Ternes, 75017 PARIS, un montant de 35.000 \$ USD pour le fonctionnement normal du Service.

Le solde devra être utilisé comme

a) Versement de 1.200.000 \$ USD à Mr. Barril, Capitaine avec qui le Gouvernement vient de signer un accord d'assistance.

b) Ver...

d) Le reliquat sera utilisé conformément à mes instructions ultérieures.

M. D. P.
Bizimana Augustin